



# ***ALGERIA***

**Intervention de M. Youcef YOUSFI,  
Ambassadeur, Représentant Permanent,  
au débat général des travaux  
de la Commission du Désarmement**

**New York, 11 avril 2006**

**Vérifier au prononcé**

**Monsieur le Président,**

Permettez-moi, tout d'abord, de vous présenter les félicitations les plus chaleureuses de la délégation algérienne à l'occasion de votre élection à la Présidence de la Commission du Désarmement et de vous assurer, ainsi que les membres du Bureau, de notre coopération, pleine et entière, pour le succès de nos travaux. De même, je saisir cette opportunité pour rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Sylvester Rowe, pour les efforts qu'il a entrepris dans la préparation de cette session.

Je ne saurais également manquer de saluer la présence, parmi nous, du nouveau Secrétaire Général Adjoint chargé des Affaires du Désarmement, l'Ambassadeur Nobuaki Tanaka et lui souhaiter le plein succès dans sa mission.

Enfin ma délégation s'associe pleinement à la déclaration faite par S.E. l'Ambassadeur d'Indonésie au nom du Groupe des Pays Non Alignés.

**Monsieur le Président,**

La délégation algérienne se réjouit du consensus réalisé à la fin de l'année dernière permettant ainsi à la Commission du Désarmement de retrouver sa vocation et de renouer avec le débat de fond dans un domaine aussi important que le désarmement.

Il est toutefois évident que nous abordons nos travaux dans un contexte international préoccupant et lourd de conséquences pour la paix et la sécurité internationales. Un contexte dans lequel l'entreprise multilatérale du désarmement laisse transparaître des signes d'essoufflement inquiétants face aux risques liés à la mise au point d'armes de nouvelle génération et l'émergence de menaces liées à la prolifération nucléaire.

Cette session de la Commission du Désarmement intervient à la suite d'une succession de développements ayant affecté négativement le processus de désarmement nucléaire marqué, notamment, par l'échec des travaux de la 7ème Conférence d'examen du Traité sur la Non Prolifération Nucléaire, le blocage persistant des sessions de la Conférence du Désarmement ou encore la paralysie de cette même Commission durant les dernières années.

Toutefois, ces difficultés n'entament en rien notre ferme conviction que le désarmement général et complet demeure la seule option salutaire pour les générations futures pour autant que prévale une volonté politique des Etats et une démarche d'ensemble destinée à relancer le débat sur cette question dans toute sa dimension.

Dans cette optique, la Commission du Désarmement, dont le bilan renseigne sur son efficacité, par le passé, demeure le cadre multilatéral idoine de concertation et de dialogue à même de proposer des recommandations afin de consolider les acquis obtenus et de participer aux efforts de la Communauté internationale visant à relancer le processus de désarmement et à jeter les bases d'une nouvelle ère de paix et de sécurité.

C'est dans cet esprit constructif, visant à assurer une sécurité collective authentique, que ma délégation entend contribuer au succès des travaux de cette Commission et aboutir à un consensus sur les thèmes inscrits à son ordre du jour.

Le thème intitulé «*Recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires*» que nous aurons à aborder au titre du premier groupe, participe, à notre sens, à la mise en place de l'édifice du désarmement et de la sécurité internationale, auquel nous oeuvrons collectivement.

De notre point de vue, les objectifs du désarmement général et complet doivent recouvrir la plénitude de leur sens et de leur pertinence. Leur concrétisation doit s'inscrire dans un processus s'appuyant fortement sur le respect scrupuleux des principes contenus dans le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée Générale consacrée à la question du désarmement et des priorités qu'elle avait établies, dont le désarmement nucléaire constitue la priorité absolue.

La réalisation du désarmement nucléaire repose inéluctablement sur la rupture définitive avec l'ordre bâti sur la doctrine de la dissuasion et la suprématie militaires. Elle doit être activement entreprise à travers la revitalisation de la Conférence du Désarmement, unique instance de négociation multilatérale en matière de désarmement, en vue de mettre en place un programme de travail lui permettant d'engager des négociations pour l'élaboration des instruments juridiques contraignants liés au désarmement nucléaire, aux garanties de non utilisation de l'arme nucléaire et la prévention de la course aux armements dans l'espace.

Dans le même ordre d'idées, la concrétisation de l'engagement historique pris par les Etats nucléaires, de manière non équivoque, lors de la 6<sup>ème</sup> Conférence d'examen du Traité sur la Non Prolifération Nucléaire, à éliminer totalement leurs

arsenaux nucléaires de même que l'universalité du TNP, se révèlent être des moyens tout à fait indiqués en vue de parvenir au désarmement nucléaire.

Il n'est pas vain de rappeler, à cet égard, que les 13 mesures concrètes pour la mise en œuvre de l'article VI du TNP, adoptées lors de la sixième Conférence de son d'examen, que mon pays a eu l'honneur de présider, constituent un véritable programme d'action balisant la voie au désarmement et confortant l'ardent désir de l'ensemble de l'humanité de voir le monde débarrassé à jamais des armes de destruction massive et par conséquent de la menace de son anéantissement.

Par ailleurs, le respect et l'application scrupuleuse des engagements contractés au titre du renforcement du régime de la non-prolifération nucléaires, devraient s'accompagner d'un effort international commun destiné à promouvoir la coopération technologique et les échanges scientifiques en vue de garantir à l'ensemble des Etats, la possibilité de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

Il est important que soit dégagé, à ce niveau, un équilibre entre, d'une part, le souci de la prévention de la prolifération des armes nucléaires et, d'autre part, les exigences du transfert de technologie nucléaire à des fins de développement socio-économique.

S'agissant de l'examen du second thème portant sur les «*Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques*», nous espérons que nos travaux aboutiront, à l'issue de ce cycle de la Commission du Désarmement, à des résultats qui tiennent compte des préoccupations de l'ensemble des délégations.

Il est opportun de souligner, à ce titre, que toute démarche dans le domaine de l'instauration de la confiance devrait revêtir un caractère global qui consiste à renforcer la paix et la sécurité, favoriser la limitation des armements et contribuer au désarmement aussi bien classique que nucléaire. L'approche sélective consistant à singulariser les armes classiques comme étant le seul domaine sur lequel devrait porter les mesures de confiance, procède d'une approche partielle qui ne sert pas l'intérêt commun.

Les mesures de confiance, dont la finalité est de créer des conditions d'une coexistence pacifique et d'améliorer les relations internationales fondées sur la coopération et la solidarité, se révéleraient grandement renforcés par la réaffirmation du respect des principes universels énoncés dans la Charte des Nations Unies, à savoir, le droit à la légitime défense, le non recours à la force ou la menace de la force contre l'intégrité territoriale des Etats, la non ingérence dans les affaires intérieures des Etats, le règlement pacifique des différends, l'égalité souveraine des Etats et le droit des peuples à l'autodétermination.

De la même importance, les mesures à caractère économique qui ont des effets directs sur la sécurité et l'établissement d'un environnement économique international équitable et non marginalisant sont aussi autant d'éléments qui contribuent au renforcement du processus d'instauration de la confiance.

**Monsieur le Président,**

Au moment où la Conférence du Désarmement, qui vient tout juste d'achever les travaux de la première partie de sa session, fait face à une situation de blocage qui nous préoccupe au plus haut point, je voudrais partager avec vous tous l'espoir de voir notre Commission continuer à servir de cadre d'échanges productifs et féconds.

Aujourd'hui plus que jamais, le recours aux vertus de la négociation et de la concertation doit se poursuivre en vue de parvenir au désarmement et de promouvoir, ainsi, une ère de paix et de sécurité collective.

Enfin, je réitère mes voeux de plein succès aux travaux de la Commission et je vous remercie.